FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/09

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/08 du 21 novembre 2017 portant délégation de signature aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/08 du 21 novembre 2017 portant nomination des directeurs adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DÉCIDE :

Article 1

En l'absence de la directrice générale, Madame Christine AVELIN, les 26 et 27 décembre 2017, Monsieur Pierre-Yves Bellot, directeur « Interventions », assure la suppléance de la directrice générale pour l'ensemble des missions relevant de l'établissement.

Article 2

La présente décision prend effet les 26 et 27 décembre 2017.

Fait à Montreuil, le 1er décembre 2017

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr